

## **Conseil municipal du 20 juillet 2017**

**Etaient présents :** Michel RAFFRAY, Loïc REVEL, Catherine HEREL, Roland ARNOLD, Claudine MICLO, Maxime LEBORGNE, Nicole VILLER, Pierrick LORY, Isabelle JOUFFE, Stéphanie CAUDRON, Vincent CHESNAIS, Isabelle GUILBAUD et David GUILLEMER, formant la majorité des membres en exercice.

**Etaient excusés :** Jean-Claude HESRY (ayant donné pouvoir à Loïc REVEL), Danièle LAMPRIERE (ayant donné pouvoir à Claudine MICLO), Sylvie ROBIN (ayant donné pouvoir à Vincent CHESNAIS), Magalie TEILLET (ayant donné pouvoir à Isabelle JOUFFE), Emmanuel CADE et Vincent PERROQUIN.

Secrétaire de séance : Nicole VILLER

- **Voirie :** après le lancement de la consultation pour les travaux du programme voirie 2017, suite à l'ouverture des plis reçus le 18 juillet 2017 et à l'analyse des offres, le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par l'entreprise SPTP BIDAULT de Ploufragan pour un montant de 26 947,00 € H.T. (32 336,40 € TTC).
- **Effacement réseau carrefour des Trois Croix :** le Conseil Municipal décide d'engager le projet d'effacement de réseaux BT/EP/TEL du carrefour des Trois Croix, estimé par le Syndicat Départemental d'Energie à :
  - Pour la basse tension : 60 000 € H.T. (à la charge de la Commune : 18 000 €)
  - Pour l'éclairage public : 30 000 € H.T. (Commune : 18 000 €)
  - Pour le réseau téléphonique
  - (Génie civil) : 16 100 € TTC (Commune : 16 100 €)
- **Aménagement de la rue Saint Roch :** Le Conseil Municipal décide de lancer la consultation pour la maîtrise d'oeuvre de l'aménagement de la rue Saint-Roch.
- **Bâtiment service technique :** Le Conseil Municipal valide le plan et l'estimatif prévisionnel présentés pour la construction d'un nouveau bâtiment pour le service technique, décide de déposer le permis de construire et de lancer la consultation pour ces travaux.

Une étude de filière doit être réalisée pour l'assainissement autonome du futur bâtiment. Le Conseil Municipal décide de retenir l'offre faite par le Cabinet C2E pour la réalisation de cette étude pour un montant de 402,00 € H.T. (482,40 € TTC).

Une étude de sol doit également être réalisée sur le terrain du futur bâtiment. Le Conseil Municipal retient l'offre du Cabinet SOLCAP pour un montant de 1 565,00 € H.T. (1 878,00 € TTC).

Le cabinet APAVE est retenu pour la mission de contrôle pour un montant de 2 980,00 € H.T. (3 576,00 € TTC)

Pour la mission de coordination en matière de sécurité et de protection de la santé (SPS) c'est le cabinet SCOPI qui est retenu pour un montant de 1 560,00 € H.T. (1 872,00 € TTC).
- **Réhabilitation de l'ancien presbytère :** Michel RAFFRAY, Maire, présente les plans et l'estimatif réalisés par le Cabinet Buaille-Wiener. Le Conseil Municipal valide les plans présentés pour la réhabilitation et l'extension de l'ancien presbytère en mairie/médiathèque, et décide de déposer le permis de construire correspondant.
- **Travaux plafond salle polyvalente :** par délibération du 18 mai dernier, le Conseil Municipal avait accepté l'offre faite par Isodecor pour le remplacement du plafond des salles polyvalentes. Le changement du plafond au-dessus de la partie bar de la salle 100 n'était pas prévu. Or, dans un souci d'esthétisme et d'économie de chauffage, il convient de le changer également. Le Conseil Municipal accepte l'offre complémentaire faite par ISODECOR de Montgermont pour le remplacement du plafond au-dessus du bar de la salle 100 pour un montant de 2 311,19 € H.T. (2 773,43 € TTC).
- **Acquisition d'un abribus** auprès de SELF SIGNAL à installer devant l'école Magellan pour un montant de 2 339,00 € H.T. (2 806,80 € TTC).
- **Acquisition d'illuminations de Noël :** Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par YESSS Electrique pour un montant de 1 966,37 € H.T. (2 359,64 € TTC).
- **Accès poste de refoulement hameau de la Grosserais/Jannay :** Monsieur le Maire rappelle l'installation d'un poste de refoulement des eaux usées entre le Hameau de La Grosserais et Le Jannay . Afin de créer une voirie d'accès à ce poste, il convient de diviser les parcelles cadastrées section ZN n° 495 et 508. Le Conseil Municipal accepte l'offre faite par le Cabinet MOISAN-MEISTER pour le bornage des terrains issus de la division des parcelles cadastrées section ZN n° 495 et 508 pour un montant de 956,25 € H.T. (1 147,50 € TTC).

- **Déviation de Plancoët :** Michel RAFFRAY, Maire, rappelle le plan de financement proposé pour la réalisation de la déviation de PLANCOËT :

- Etudes (2018 à 2020) : 50 % Département et 50 % bloc local
- Travaux (2021 à 2023) : 70 % Département et 30 % bloc local

Répartition du plan de financement du bloc local pour les travaux :

- Dinan Agglomération : 59 %
- Commune de Plancoët : 20 %
- Communes de Pluduno/  
Saint-Lormel/Créhen : 5 % chacune (250 000 € maximum)
- Partenaires privés : 6 %

Maxime LEBORGNE déplore que seules les 3 communes citées (hors Plancoët) participent à cette installation considérant que d'autres communes vont également en profiter.

Michel RAFFRAY informe que certaines communes comptant les principales entreprises sur leur territoire ont également été interrogées pour participer.

Il indique également que si le coût réel des travaux est inférieur à 15 M €, les premiers 450 000 € seront déduits de la contribution de Dinan Agglomération et, ensuite, la minoration sera répartie en fonction de la participation de chacun.

Après en avoir délibéré, à la majorité (14 voix Pour et 3 abstentions), le Conseil Municipal donne son accord sur le financement de la déviation de Plancoët.

- **Renouvellement poste en CAE au service technique :** par délibération des 30 juin et 1er septembre 2016, la création d'un poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi (CAE) au service technique à compter du 22 août 2016, avait été décidé pour une durée d'un an. Le Conseil Municipal décide de renouveler ce poste en Contrat d'Accompagnement dans l'Emploi au service technique, à compter du 22 août 2017, pour une durée de 18 mois. La durée hebdomadaire de service est maintenue à 20 heures.

- **Modification statutaire du Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable des Frémur :** Le Comité Syndical du Syndicat Mixte d'Adduction en Eau Potable des Frémur, par délibération du 30 juin 2017, a donné son accord pour l'adhésion de nouvelles collectivités : les communes de Corseul, Landébia, Matignon, Plancoët, Pléven et Saint-Cast-le-Guildo à compter du 1er janvier 2018.

Afin de procéder à une modification des statuts, intégrant ces nouvelles collectivités, les collectivités membres du Syndicat Mixte d'Adduction en eau potable des Frémur doivent délibérer sur cette demande d'adhésion (Article L5211-18 du Code Général des Collectivités Territoriales). Le Conseil Municipal décide d'accepter l'adhésion des communes de Corseul, Landébia, Matignon, Plancoët, Pléven et Saint-Cast-le-Guildo avec date d'effet au 1er janvier 2018.

#### **QUESTIONS DIVERSES :**

##### **Tarifs accueil périscolaire année scolaire 2017/2018 :**

Erreur de frappe dans la délibération du 18 mai 2017 : Tarif Commune - arrivée avant 8 heures : 1,48 € (et non 1,45 €).

##### **Courriers :**

- Dinan Agglomération : Délibération concernant les modalités de transfert des zones d'activités
- Conseil Départemental : Accord pour l'attribution d'une aide (produit des amendes de police) pour l'aménagement de la rue Julien Coupé à hauteur de 27 391 €.